



Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Rapport de la protectrice du citoyen

Le gouvernement doit mettre fin à la maltraitance organisationnelle, selon la CSQ, la FSQ et l'AREQ

Québec, le 29 novembre 2018. – La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) reçoivent avec satisfaction, mais également avec inquiétude, le rapport annuel du Protecteur du citoyen 2017-2018.

De graves problèmes organisationnels

« Le gouvernement s'est doté d'une loi contre la maltraitance des personnes âgées cette année. Mais la protectrice du citoyen démontre aujourd'hui que des personnes hébergées en CHSLD souffrent des compressions et de l'échec d'une réforme, dénonçant du même coup une forme de maltraitance organisationnelle. Nous exigeons donc que le gouvernement redresse la situation rapidement afin de respecter sa loi et pour assurer la dignité des personnes âgées en situation de vulnérabilité », souligne d'entrée de jeu Lise Lapointe, présidente de l'AREQ-CSQ.

Une hausse inquiétante des signalements

Les trois organisations sont particulièrement interpellées par la hausse de 132 % des signalements fondés en une année seulement et les nombreux rapports d'intervention révélant les très grandes difficultés toujours vécues par les usagers dans le réseau de la santé et des services sociaux.

« Le rapport illustre de façon claire les problématiques occasionnées par la pénurie de personnel. La protectrice du citoyen recommande au ministère d'améliorer à la fois les ratios de personnel et la réorganisation des soins quand il y a un manque de ressources humaines. Elle demande d'agir pour favoriser le développement de mesures d'attraction et de rétention des préposés aux bénéficiaires et du personnel infirmier pour s'assurer une présence suffisante, notamment dans les CHSLD. C'est ce que nous revendiquons depuis des années! », ajoute Claire Montour, présidente de la FSQ-CSQ.

Rappelons que la première revendication de la campagne 100 jours pour la santé de la FSQ-CSQ et de la CSQ est de rehausser et stabiliser dès maintenant le financement des établissements de santé afin qu'ils puissent afficher des postes à temps complet attrayants et corriger de façon durable les problèmes de pénurie qui accablent notre réseau de santé.

Une réalité qui ne peut plus durer

Pour les présidentes, lorsque la protectrice du citoyen affirme que « les équipes de soins doivent fréquemment composer avec des quarts de travail à effectifs incomplets, ce qui commande une réorganisation des soins. Certaines pratiques organisationnelles mises sur pied par les CHSLD pour faire face à cette situation sont contraires aux engagements des orientations ministérielles devant guider la prestation de soins dans un milieu de vie », elle confirme la réalité vécue au quotidien par le personnel depuis trop longtemps.

Les difficultés des dernières années démontrent à quel point ces problématiques sont importantes, récurrentes et généralisées.

« Notre demande d'enquête sur la maltraitance organisationnelle dans les établissements de santé du Québec, adressée à la protectrice du citoyen au mois de février dernier, visait justement à identifier les politiques de gestion et les procédures préjudiciables qui doivent être corrigées pour prévenir et lutter efficacement contre la maltraitance organisationnelle », soutient Sonia Éthier, présidente de la CSQ.

Aux grands maux, les grands moyens

Enfin, pour la présidente de la CSQ, le gouvernement Legault et la ministre Danielle McCann doivent prendre acte très rapidement des nombreuses mises en garde et recommandations qui sont adressées au ministère de la Santé et des Services sociaux.

« Dans un tel contexte, nous invitons monsieur Legault à la prudence et lui rappelons ses responsabilités à titre de chef d'État. Avant, par exemple, d'accorder de nouvelles baisses d'impôts, il doit assurer le respect des droits de la population, notamment leur droit à la santé et à la sécurité. Il doit prendre ses responsabilités et assurer aux établissements de santé un financement suffisant afin de stabiliser les équipes de soins, en nombre suffisant », conclut Sonia Éthier.

Profil de la CSQ

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont près de 130 000 dans le secteur public. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation et en petite enfance au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

Profil de la FSQ-CSQ

La Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) représente plus de 5 000 infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes travaillant dans des établissements de tous les secteurs de la santé : centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), centre hospitalier de réadaptation, centre de réadaptation en dépendance et Héma-Québec. Elle est affiliée à la CSQ.

Profil de l'AREQ-CSQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la CSQ.

– 30 –

Renseignements

Marie-Eve Imonti
Attachée de presse, CSQ
Cellulaire : 514 917-9641
Courriel : imonti.marie-eve@lacsq.org
Twitter : @csq_centrale

Samuel Labrecque
Conseiller en communication de l'AREQ-CSQ
Cellulaire : 418 802-1357
Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org